



TRANSFORMEZ VOTRE EFFICACITÉ AVEC **AIBOOST**

- 50% de pertes en moins grâce à la gestion des stocks par l'IA.
- 90% de temps économisé avec la signature électronique.
- 100% de satisfaction citoyenne avec la prise de rendez-vous automatisée.

CONTACTEZ-NOUS MAINTENANT !

+33 6 50 32 98 95

aiboost.fr



le populaire

Édition internationale

le journal qui vous ressemble

Hebdomadaire guinéen d'information générale • N°939 • LUNDI 5 AOÛT 2024 • 3000 FG • www.lepopulaireguinee.com • Fondateur Diallo A. Abdoulaye Tél: +224 655 404 294

Vite dit ...
Juillet a offert deux succès à la transition

Page 4



Procès 28 septembre « le tribunal a restitué aux faits leur juste qualification »

Page 4



France Barbecue olympique le 24 août à Cergy

Aboubacar Timbo Barry, président de l'Ajgf. **Page 5**



procès 28 septembre

Dadis et sept condamnés

L'ancien président, le capitaine Moussa Dadis Camara, et sept autres responsables de son régime sont condamnés par le tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la Cour d'appel de Conakry à Kaloum. Les peines prononcées par le président du tribunal, le juge Ibrahima Sory II Tounkara, vont de 10 ans d'emprisonnement à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 25 ans. Les avocats de l'ancien président de la transition et des autres membres de la bande des condamnés font appel du verdict prononcé par le juge Ibrahima Sory II Tounkara, président du tribunal criminel de Dixinn mis en place pour juger le massacre du 28 septembre 2009. Portrait. **Pages 4&5**

MISS GUINÉE 2024 Les candidates élues de la zone spéciale de Conakry

Page 12



Invest Guinea Rendez-vous à Maryland ce samedi 31 août !

Page 5



Confidences PUBLIQUES

Le procès «en menace à la sécurité publique» du leader de l'Ugdd ouvert au Tpi de Dixinn

Le leader de l'Ugdd est jugé au Tribunal de première instance de Dixinn à partir de la semaine qui débute ce lundi à Conakry. Il est poursuivi avec d'autres personnes pour «menace à la sécurité publique». Le président de l'Ugdd, Francis Haba, avait interpellé le dimanche 28 juillet 2024 et placé en garde à vue au Haut Commandement de la gendarmerie nationale. Il est actuellement placé sous liberté conditionnelle. La justice reproche à ses coaccusés (en détention depuis le 31 juillet 2024) et lui de «diffusion et mise à disposition de messages, photos, d'écrits ou toute autre représentation de théories ou d'idées de nature raciste ou xénophobe par le biais d'un système informatique».

Le soutien de la France au régime Doumbouya agace l'opposition

La France est accusée de soutenir le glissement du calendrier de la transition en Guinée. L'opposition ne décolère pas de voir la junte dirigée par l'ancien légionnaire français "obtenir de l'appui de l'ancienne puissance coloniale" lui permettant de garder le pouvoir. La fin de la transition militaire était prévue en décembre 2024. La junte a fait repousser cette date à l'année 2025. Les opposants politiques considèrent que la France est derrière le refus de la junte d'organiser la transition tel que le prévoit son engagement avec la Cédéao acté en fin d'année 2022.

Libre Tribune/Par Oleg Nesterenko, Président du CCIE Les Jeux Olympiques de Paris : le championnat de la russophobie

Les Jeux Olympiques de Paris ont débuté ce 26 juillet 2024 pour le plus grand bonheur des amateurs du sport de tous horizons qui préfèrent, à juste titre et pour ne pas gâcher l'ambiance de fête, fermer les yeux sur les scandales et le chaos sans précédent accompagnant la période de préparation de l'ouverture des actuels jeux et de les ignorer en se concentrant sur les compétitions sportives qui se tiendront dans la capitale française jusqu'au dimanche du 11 août 2024.

En laissant les fans de sport savourer le retour de l'événement qu'ils attendaient depuis trois ans, je ne peux, toutefois, ne pas me tourner vers ceux qui ont tendance à préférer la vision de l'ensemble des processus qui se déroulent dans l'époque que nous vivons, au lieu de se contenter de la consommation insoucieuse et agréable de ce qui leur est servi sur un plateau, sans examiner la qualité et la propreté de la table sur laquelle ce dernier est posé.

Je préfère laisser les autres commenter les graves dérives qui sont devenues une normalité durant les préparatifs des JO de Paris et dire quelques mots sur un autre aspect de l'événement qui sera lourd de conséquences : l'excès de la russophobie qui est devenue un synonyme de la compétition olympique de ce jour.

Les réalités du CIO

En 1925, lors du Congrès olympique qui s'est tenu à Prague, Pierre de Coubertin, le père-fondateur des Jeux Olympiques (JO) contemporains, a déclaré concernant les JO : «Tous les peuples y doivent être admis sans discussion, de même

que tous les sports y doivent être traités sur un pied d'égalité sans souci des fluctuations ou des caprices de l'opinion».

Le grand principe fondateur des Jeux Olympiques sur la participation inconditionnelle de tous les peuples dans l'événement, le principe sans lequel l'existence même de cette grande initiative sportive perd son sens – ce principe est non seulement bafoué, mais tout simplement méprisé par l'actuel Comité international olympique (CIO) qui a totalement oublié le rôle qui est le sien.

Quelle est la réelle raison de la mutation malsaine que le CIO a subie ? La réponse est simple. Aujourd'hui, ce Comité est totalement dominé par les lobbies des puissances occidentales qui l'ont transformé en simple exécutant de la volonté politique de ses commanditaires, en pervertissant le plus grand événement sportif international, sain autre fois, en une simple tribune de leur propagande. La domination occidentale des JO via le CIO par le bloc Occidental n'est guère une supposition, mais un fait concret : sur les 206 pays-participants aux JO, seules 106 personnes constituent le Comité Olympique, dont 54 - la majorité - sont les représen-

tants des intérêts de l'Occident collectif, dont l'ensemble des populations est inférieur à 20% de la population mondiale. En ce qui concerne la Fédération de Russie, la Chine, l'intégralité du continent africain et l'intégralité de l'Amérique latine – tous ces pays et continents qui constituent la majorité écrasante de la population de la terre n'est représentée que par 32 membres, soit moins de 1/3 des voix de votes.

CIO et ses dérives russophobes

Dès le début de l'initiative militaire de Moscou contre les intérêts du bloc de l'OTAN sur le territoire ukrainien, les décideurs occidentaux ont ordonné au CIO d'entreprendre une série de répressions à l'encontre de la Fédération de Russie, ce qui a été promptement réalisé et mis en avant en tant qu'un des éléments dans le cadre du grand tableau de la propagande déclenchée par le camp « atlantiste » contre son adversaire politico-militaire russe.

Le Comité « international » olympique a réprimé non seulement le droit souverain des sportifs russes de concourir sous leur drapeau national, mais en plus les a autorisés à participer dans les JO uniquement en tant qu'athlètes neutres, sans représenter leur pays.

En tant que condition supplémentaire additionnelle, le non-soutien de l'opération militaire russe, soit la non-opposition à la politique du bloc de l'OTAN a été requise auprès de chaque participant potentiel originaire de la Russie. Tous ceux qui ont

refusé de se plier à chacune des conditions politiques exposées ont été interdits de facto à participer aux JO. Un grand nombre de sportifs russes déjà médaillés olympiques ont refusé personnellement de participer à ce championnat de la russophobie orchestré par des puissances-ennemies.

De ce fait, il est à souligner que l'intégralité des résultats des JO de Paris 2024 seront complètement faussés suite à l'absence d'un grand nombre d'athlètes qui auraient eu d'énormes chances de recevoir de nouvelles médailles. Les médailles seront donc attribuées à des compétiteurs plus faibles – l'ensemble de l'événement ne devient qu'une triche légalisée à l'examen.

Sans entrer dans les détails de la guerre en Ukraine qui est un autre sujet et dont la réalité est très éloignée des narratifs mensongers propagés par le bloc politico-militaire occidental, cela étant et quoi qu'il en soit, en mettant des parallèles on ne peut ne pas constater que l'histoire ne se souvient pas de l'exclusion des athlètes américains, notamment lors des jeux olympiques d'Athènes en 2004, après que leur pays d'origine ait perpétré un gigantesque massacre des populations et des crimes contre l'humanité lors de l'invasion et la destruction de l'Irak en 2003.

Ni des athlètes anglais et français lors des JO de Londres en 2012, à la suite de la destruction en 2011 de la Lybie et de l'avenir de son peuple perpétré par la France et le Royaume-Uni au premier lieu à la demande de leur tuteur outre-Atlantique.

Suite à la page 3

le populaire Magazine

www.lepopulaireguinee.com

EDITION & ADMINISTRATION

Edition & administration 5 avenue Manquepas, 2e niveau, immeuble Baldé Zaïre, Sandervalia, Kaloum, Conakry, Guinée
Récépissé N°797/PR/TPI/C / Modifié par le N°65/PR/TPI/C du 18 /01/02 Tél.: (+224) 655 404 294 / 622 971 896

lepopulaireconakry@gmail.com

Facebook.com/Le-populaire-conakry @LEPOPconakry
www.lepopulaireguinee.com

Compte Ecobank n°0010224601987501
Code Swift ECOGNCN ENTREPRISE LE POPULAIRE
Rib 01000 1001 0005 60029

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Diallo Alpha Abdoulaye +224 655 404 294 / 622 971 896
lepopulaireconakry@gmail.com

ASSISTANTE: Sandrine Bah

sandrine.lepopulaireconakry@gmail.com

CONSEILLER Alain Rivière

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Ahmed Tidiane Diallo: tidiani83@gmail.com

ABONNEMENT

https://www.youscribe.com › lepopulaireconakry

IMPRESSION Imprimerie du Centre +224 625 73 93 96
TIRAGE 1 500 exemplaires

VG
VISION GUINÉE

www.visionguinee.info

Tél.: 00224 664 93 14 04
00224 628 32 85 65
00224 656 27 36 91
contact@visionguinee.info

Siège social: 2e niveau
immeuble radio Tamata
Fm, Koloma Marché,
Ratoma Conakry - Guinée

GUINEESIGNAL
L'information Libre et indépendante
www.guineesignal.com

www.guineesignal.com est un site internet d'informations générales et d'analyses sur la Guinée, l'Afrique et le monde.

info@guineesignal.com
+224 625 130 505
+224 666 080 606

Notre but: *livrer l'information réelle en temps réel.*
Notre ligne de conduite: *L'éthique et la déontologie.*

VERITE224
Toutes les infos en direct sur la Guinée

www.verite224.com
Toutes les infos en direct
sur la Guinée

Suite de la page 2

De même pour les athlètes d'Israël : ils n'ont pas eu le moindre dérangement de la part du CIO à la suite de l'action de leur pays vis-à-vis de Gaza et dont je vais revenir plus loin sur la situation de l'équipe olympique hébreu dans le cadre des JO de Paris. Aujourd'hui, la guerre en Ukraine dorénavant perdue par le bloc Occidental face à la Fédération de Russie, ce dernier observant l'agonie de sa créature qui est le régime de Kiev, pousse le CIO à la bassesse d'une revanche d'impuissance qui s'est traduite par une répression supplémentaire : l'interdiction pure et simple aux sportifs russes admis sous bannière neutre aux JO de Paris de participer à la parade sur la Seine avec les autres délégations lors de la cérémonie d'ouverture. Etant donné qu'il s'agit de sportifs en tant que personnes physiques qui se sont déjà pliés à des conditions discriminatoires du CIO à l'encontre de leur pays, l'interdiction de leur participation à la cérémonie d'ouverture ne peut en aucun cas être traitée judiciairement autrement que par la discrimination par une personne morale vis-à-vis de personnes physiques à la base de leur origine. J'aimerais rappeler aux responsables (irresponsables, pour être plus précis) concernés du prétendu pays du respect des droits : ce méfait constitue une grave violation directe, assumée et affichée de la Loi 225-1 de la Section 1 « Des discriminations » du Chapitre V « Des atteintes à la dignité de la personne » du Livre II « Des crimes et délits contre les personnes » du Code pénal de la République Française. La flagrance de ces constats est plus que parlante et le monde non Occidental tire ses conclusions et prend ses dispositions dans la construction du monde de demain.

Les JO et la déchéance morale de la classe politique française

Sans avoir à citer l'intégralité des dérives immorales de la quasi-totalité des représentants de l'actuelle classe politique française, arrêtons-nous sur un échantillon tout à fait représentatif de ce dernier, qui est madame Anne Hidalgo, la mairesse de la ville de Paris. En surfant sur la vague de la propagande étatique russophile, afin de gagner des points politiques auprès de la masse électorale formatée et endoctrinée par des mass-médias, c'est déjà début avril 2024 que cette dame a fait connaître sa position russophile vis-à-vis des futurs JO : « Je veux dire aux athlètes russes et biélorusses qu'ils ne sont pas les bienvenus à Paris ». Enfin, il se peut que je me trompe sur les penchants russophobes de la mairesse Anne Hidalgo et qu'elle ne produise ce type d'immondes déclarations que juste pour détourner l'attention des habitants des graves problèmes de la ville, que cette dame, aussi étonnant que cela puisse paraître, est sensée administrer. En ne parlant que des soucis municipaux les plus inoffensifs et en ne mentionnant même pas

la célèbre invasion des punaises dans les lits des Parisiens, il ne serait pas de refus que quelqu'un de l'entourage politique de cette personne lui rappelle que, notamment, la population des rats-porteurs de maladies contagieuses au sein de sa commune est aujourd'hui largement supérieure au nombre même des habitants. Qu'on lui rappelle également qu'il est impossible de marcher sur ses trottoirs sans mettre les pieds, l'un après l'autre, dans les excréments des chiens qui, depuis longtemps, sont devenus l'une des attractions touristiques les plus remarquées de la ville de Paris.

Au lieu de jouer à la grande politicienne soucieuse de la victoire de la prétendue lumière face à l'obscurité, madame Hidalgo devrait plutôt s'occuper de son travail pour lequel elle perçoit un salaire tout à fait confortable payé par les contribuables : nettoyer les trottoirs des excréments. Pour ma part, j'aimerais lui rappeler un autre fait la concernant. Madame Anne Hidalgo ou, plus exactement, Ana Maria Hidalgo Aleu, étant citoyenne du Royaume d'Espagne, connaît très mal non seulement son histoire, mais l'histoire tout court.

Notamment, durant les Jeux Olympiques de Berlin qui se sont tenus en 1936, sous le IIIème Reich, même un personnage comme Adolf Hitler ne s'est jamais permis de prononcer un seul mot désobligeant ou discriminatoire vis-à-vis de ne serait-ce qu'un seul athlète d'un des pays-participants aux JO. Et ceci malgré sa détestation personnelle viscérale et sa considération d'un grand nombre d'entre eux en tant que sous-hommes et animaux à éliminer. Pendant le déroulement des jeux, Adolf Hitler a même fait passer une circulaire de l'interdiction de l'affichage et de l'application de sa politique raciale (lois raciales de Nuremberg de septembre 1935) sous peine de poursuites pénales, afin de ne pas froisser la sensibilité des étrangers inhabités aux « nouveautés » développées sous le Reich et de ne surtout pas provoquer le moindre incident international.

Il n'est également pas à négliger que le début des jeux olympiques de Berlin a eu lieu à la 3ème semaine de la guerre civile sanguinaire en Espagne - pays natal de la mairesse de Paris - dont l'Allemagne était déjà en train de prendre ses positions et dispositions en tant qu'ennemi de certains pays, dont les athlètes étaient présents aux JO à Berlin, mais qui n'ont à aucun moment aperçu la moindre hostilité de la part du pays-organisateur, même si ce dernier était une dictature sanguinaire nazie.

L'analyse comparative de la rhétorique du mois d'avril 2024 d'Ana Hidalgo, fière représentante et porte-parole de la classe politique française dans le cadre des JO de Paris, avec celle du mois d'août 1936 d'Adolf Hitler, le chancelier du IIIème Reich, ne peut que laisser perplexe, car son résultat est tout à fait en défaveur de l'actuelle occupante de l'hôtel de ville de Paris.

La politique des « deux poids, deux mesures »

En mettant de côté l'inacceptabilité des abus commis tant par

le Comité international olympique (CIO) régi par des forces occidentales que par les représentants politiques du pays-organisateur qui est la France, une autre question se pose. Comment cela se fait qu'en face de la répression sans précédent de l'équipe olympique russe pour des raisons plus que discutables - l'équipe olympique israéliite, quant à elle, ne connaît même pas le soupçon du début de problèmes similaires sur le sol du pays des fromages ? C'est exactement le contraire qui arrive : de même que le congrès des Etats-Unis d'Amérique a applaudi récemment debout Benjamin Netanyahu, le Premier ministre d'Israël, les hauts représentants du pouvoir actuellement installés en France ont mis un effort tout particulier, assumé et affiché non seulement dans la protection de l'équipe olympique hébreu - ce qui est tout à fait normal - mais en plus et, surtout, dans la négation du grand massacre de masse de la population civile de Gaza perpétré d'une manière assumée et préméditée par les forces armées de l'état hébreu.

Ni les nombreuses résolutions de l'ONU, ni les très graves accusations de génocide à l'encontre d'Israël, ni les initiatives de la Cour Pénale Internationale (CPI) tant chérie et applaudie par l'ensemble du monde Occidental, dont la France, au moment du lancement des poursuites contre le président de la Fédération de Russie Vladimir Poutine (voir mon analyse « Le tribunal pour l'Ukraine » ou la chasse aux sorcières à l'occidental », démontrant juridiquement l'absurdité et la totale illégalité de l'initiative de la CPI à l'encontre de V. Poutine) - aucun de ces éléments n'a créé la moindre réflexion dans le camp irresponsable de la Macronie qui pourrait mener à la modération du zèle dans le positionnement de la France en tant qu'ennemi du peuple de Gaza et, par la même occasion, de l'ensemble du monde arabo-musulman.

L'idée de l'interdiction par le ministère de l'Intérieur de l'affichage du drapeau palestinien lors du passage de la flamme olympique (à Vitry-sur-Seine) était certainement considérée comme très lumineuse. Le fait que la Palestine soit représentée en tant qu'Etat par son équipe sportive aux Jeux olympiques de Paris 2024 n'a guère effleuré les esprits des auteurs irresponsables de cette gravissime discrimination du peuple-victime de massacre à des proportions industrielles.

De leur côté, les athlètes Russes se sont vu être privés non seulement de leur droit absolu du port du drapeau national et de la participation dans l'ouverture des JO de Paris - ce qui est une totale aberration politique - mais même de l'assistance par leur propre ambassade, en cas de besoin, via le refus officiel de la délivrance de l'accès aux espaces des jeux à des représentants du corps diplomatique russe en France, ce qui est une procédure normale, pratiquement obligatoire durant la tenue de chaque JO dans le monde. Une mesure de grande discrimination jamais vue dans les 128 ans d'existence des Jeux Olympiques contemporains a été mise en place par les autorités irresponsables du

pays d'accueil des JO sans la moindre réflexion derrière sur la gravité de la violation des règles régissant la diplomatie internationale.

De même, à l'opposé des excès du zèle protecteur vis-à-vis de l'équipe sportive juive, il n'est plus guère étonnant que les autorités françaises « responsables » n'ont pas mis en place même les moindres traces du soupçon des mesures de protection appropriées à des athlètes russes contre d'éventuelles agressions de la part d'extrémistes ultranationalistes ukrainiens, dont la France regorge aujourd'hui au même titre que le reste de l'UE.

Cela étant, en notant le haut degré de l'irresponsabilité politique et morale des autorités françaises dans le cadre de l'organisation des JO, il est, néanmoins, à souligner que les membres de l'équipe olympique israéliite ne doivent, en aucun cas, être stigmatisés et jugés responsables des actions criminelles menées par le chef de l'état et le gouvernement du pays, dont ils sont originaires. Le domaine des responsabilités des athlètes aux JO ne peut être autre que celui du sport.

Selon mon avis personnel subjectif, les principes fondamentaux des Jeux Olympiques exprimés par Pierre de Coubertin « Tous les peuples y doivent être admis sans discussion » - ces principes sont sacrés et leur profond mépris de la part des actuels « responsables » et organisateurs des JO qu'on observe aujourd'hui est un véritable crime vis-à-vis de l'institution. Un crime lourd de conséquences qui ne se limiteront certainement pas qu'à la grave détérioration de l'image de l'événement dans le monde.

JO de Paris – une pierre de plus à l'édifice de l'effondrement de l'Occident

Dans les décennies du passé, la politique étrangère de l'Occident Collectif vis-à-vis du reste du monde était grandement guidée par des principes ayant pour réel objectif final la mise en place des rapports « gagnant-perdant » en sa faveur.

Cela étant, la vraie nature des rapports instaurés était soigneusement dissimulée à l'aide de toute une panoplie d'outils de pression que l'hégémonie économique-militaire occidentale a procuré à sa classe politique qui était, en sa grande partie, porteuse des aptitudes et compétences professionnelles de haut niveau dans son action du développement et de la consolidation de la domination. Aujourd'hui, l'hégémonie de l'Occident sur le monde qui a perduré depuis le 15ème siècle s'approche de son terme. Et ceci d'une manière indéniable et irrévocable.

La situation du camp Occidental est grandement aggravée par la tendance généralisée du grand remplacement des élites politiques porteuses des capacités de vision à longue terme et des compétences permettant de le réaliser sur le terrain par celles des activistes-arrivistes.

Suite à la page 3

Ils ont dit



Ibrahima Sory II Tounkara, président du Tribunal criminel de Dixinn, prononçant le verdict du Procès 28-septembre 2009, le 31 juillet 2024 : « Il est constant que le 28 septembre 2009, des agents des forces de défense et de sécurité ainsi que des militaires se sont rendus au stade où ils ont tué, violé, torturé et blessé une population civile réunie pour une manifestation, en présence constante d'autres agents notamment des policiers et des gendarmes, sans qu'il n'y ait aucune arrestation des auteurs de ces faits. Il y a dans le présent cas de la saisine crime de masse, mettant plusieurs auteurs en face de plusieurs victimes de faits infractionnels. Ces assaillants ont continué à tuer, violer, piller et à torturer cette population civile les jours suivants dans divers endroits et camps militaires de Conakry, de façon ostensible en toute impunité. En dehors d'une action concertée, générale et systématique, bénéficiant de l'onction de toutes les autorités, de tels faits ne peuvent être commis sans qu'il ne soit procédé à aucune arrestation. »



Me Alpha Amadou DS Bah, Coordinateur du collectif d'avocats des parties civiles : « Ce procès va marquer un tournant décisif dans l'histoire de la Guinée. Il brise le cycle de l'impunité pour les violations graves des droits humains qui sont régulièrement commises depuis 1958 par des forces de défense et de sécurité et de hauts responsables politiques. La justice guinéenne, en dépit des pressions, a mené à bien ce procès. C'est un exemple qui doit inspirer au-delà des frontières du pays et encourager les victimes à ne jamais désespérer, où qu'elles se trouvent dans le monde. »



Tierno Monénembo sur le verdict du procès du 28 septembre : « La justice guinéenne montre pour une fois que nul n'est au-dessus de la loi, que nos dirigeants n'ont pas, comme ils ont tendance à le croire, droit de vie et de mort sur leurs concitoyens. Quinze ans après les faits, les victimes peuvent pousser un ouf de soulagement : les violences et les humiliations qu'elles ont subies ne sont pas restées impunies. Leur douloureuse patience a fini par payer. »

Vite dit ...

Juillet nous a offert deux succès pour la transition

Du 5 septembre 2021 à maintenant, nous avons tous eu un point de vue bien-pensant sur le déroulé approprié de la transition militaire vers le retour à l'ordre constitutionnel. L'organisation d'élections de la base au sommet dont les résultats permettront de rendre le pouvoir à une équipe de civils désignés par les urnes a toujours été notre attente. Les faits et actes de l'équipe du général Mamadi Doumbouya nous ont donné le sentiment de vivre un mois de juillet 2024 plein de réussites pour le régime. A notre niveau, nous souhaitons bien voir le général Doumbouya et son équipe puiser dans le verdict du procès du massacre du 28 septembre 2009 et la présentation de l'avant-projet de la nouvelle constitution par les membres du CNT et leur président Dr Dansa Kourouma de nouvelles énergies positives et inspirantes pour remettre les pendules à l'heure afin de rendre plus lisible le processus de transition. Nous entendons par là que les choses soient claires pour tous nos compatriotes et voisins d'ici et d'ailleurs. Nous souhaitons tous savoir si le rendez-vous de 2025 sera tenu effectivement et à quel mois et quel jour exactement. Juillet a réussi et c'est tant mieux pour nous tous. L'institution parlementaire de la transition va proposer bientôt un projet de constitution pendant que l'institution judiciaire arbore une toge symbolisant plus que jamais respect et honneur aux yeux du commun des mortels. Et puisque l'histoire est têtue, n'oublions pas non plus que la clé de tout ce succès est la volonté politique du président de la transition. J'ai dit. ■

Par Alpha Abdoulaye Diallo

Verdict du procès du massacre 28 septembre 2009 Le capitaine Dadis Camara et sept de ses co-accusés condamnés

Les avocats de l'ancien président de la transition et des autres membres de la bande des condamnés font appel du verdict prononcé par le juge Ibrahima Sory II Tounkara, président du tribunal criminel de Dixinn mis en place pour juger le massacre du 28 septembre 2009.



Le capitaine Moussa Dadis Camara et son équipe. On reconnaît de gauche à droite le colonel Claude Pivi alias Coplan et le commandant Aboubacar Diakité alias Toumba (© Le Populaire)

Le procès du massacre du 28 septembre 2009 prend fin ce mercredi 31 juillet 2024. Il débute le 28 septembre 2022. Au départ, ils sont douze dans le box des présumés coupables. A la fin, huit accusés sont reconnus coupables de crimes contre l'humanité. L'ancien président, le capitaine Moussa Dadis Camara, et sept

autres responsables de son régime sont condamnés par le tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la Cour d'appel de Conakry à Kaloum.

Les peines prononcées par le président du tribunal, le juge Ibrahima Sory II Tounkara, vont de 10 ans d'emprisonnement à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période

de sûreté de 25 ans.

Le principal accusé dans ce procès est le capitaine Moussa Dadis Camara, chef de l'Etat au moment des faits. Il prend 20 ans d'emprisonnement.

Ses bras armés, le colonel Claude Pivi alias Coplan 25 ans de sûreté assortie d'un mandat d'arrêt. Le colonel Moussa Tiégboro Camara chef de la

lutte contre narcotrafic, 20 ans d'emprisonnement. Le capitaine Marcel Guilavogui, 18 ans. Le colonel Blaise Goumou, 15 ans. L'adjudant-chef Mamadou Aliou Kéita 11 ans. Le très populaire commandant Aboubacar Diakité alias Toumba, 10 ans de prison.

Suite à la page 5

Suite de la page 3

Activistes, dont la plupart sont dépourvus tant de l'aptitude aux postes occupés, tant des compétences et de la capacité de vision à long terme qui sont les trois conditions *sine qua non* pour mener les états ailleurs que dans le précipice de la récession et de la décadence. Les Jeux Olympique que nous vivons aujourd'hui ne sont qu'une scène de plus, parmi tant d'autres qui ont eu lieu ces dernières années, sur laquelle la classe politique actuellement au pouvoir en France, étant tout à fait représentative de l'ensemble de la classe politique du monde Occidental, commet une erreur fatale vis-à-vis de la volonté de la perdurance de l'hégémonie mondiale du camp qu'il représente, en exposant d'une manière ouverte et assumée leur *modus operandi* qui consiste à l'application des doubles standards, de la politique « deux poids, deux mesures ». Tel abus ouvert et démesuré de la position de force occidentale qui marche à grand pas vers son annihilation ne fait que creuser d'avantage le précipice idéologique entre l'Occident collectif et le reste de l'humanité qui tolère de moins en moins les dérives immorales à répétition de ceux qui se positionnent en maîtres. Maîtres, à qui il ne reste plus grand chose du passé florissant, hormis les démesurées ambitions. ■

Par Oleg Nesterenko
Président du CCIE
(www.c-cie.eu)

(Ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)

Verdict du procès du 28 septembre 2009 Me Hamidou Barry : « le tribunal a restitué aux faits leur juste qualification »

Avocat à la Cour, Me Hamidou Barry est le Coordonnateur du collectif des Avocats de la partie civile au procès du 28 septembre 2009.

Dans une communication publiée à Conakry, le 2 août 2024, son organisation apprécie hautement la requalification des faits en crime contre l'humanité.

Statut de Rome

«Le 31 juillet 2024, le Tribunal criminel de Dixinn a rendu sa décision dans le procès des événements du 28 septembre 2009, écrit le Coordonnateur du Collectif des avocats de la partie civile. Dans sa décision, le tribunal a fait application du Statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale du 17 juillet 1998 régulièrement ratifié par la Guinée, convention qui incrimine les crimes contre l'humanité au moment des faits et faisant partie du droit interne du pays conformément aux règles en la matière.»

Me Barry se réjouit du verdict. Il souligne qu'«en requalifiant les faits survenus au State du 28 septembre 2009, faits constitués de viols, des meurtres, des



«Ce jugement historique, assure Me Hamidou Barry, permet d'assurer une justice en faveur des centaines de victimes qui ont souffert des années durant, en toute dignité, dans l'espoir d'une réparation juste et équitable.» (© Le Populaire)

disparitions, des pillages et autres, en crimes contre l'humanité, le tribunal a restitué aux faits leur juste qualification, car intervenus dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique contre une population civile et en connaissance de cette attaque, comme l'indique l'article 7 du Statut de Rome précité, tout comme son article 28 sur la responsabilité du fait de commandement.»

Pour les victimes

Le verdict a situé la responsabilité du président de la république au moment des faits, le capitaine Moussa Dadis Camara et six hauts gradés de son régime. Tous ont été condamnés à de lourdes peines de prison pour crime contre l'humanité, allant de 10 ans de prison à la perpétuité.

«Ce jugement historique, assure Me Hamidou Barry, permet d'assurer une justice en faveur des centaines de victimes qui ont souffert des années durant, en toute dignité, dans l'espoir d'une réparation juste et équitable.»

Le président Dadis Camara prend 20 ans de prison. Le

Coordonnateur du Collectif des avocats de la partie civile déclare qu'«en dernière analyse, il appartient aujourd'hui à l'Etat guinéen de poursuivre les efforts institués par ce jugement pour inscrire le pays dans un schéma de vérité, de justice, de non-répétition et de réconciliation nationale en faveur de toutes ses filles et tous ses fils.»

Le 28 septembre 2009 au stade éponyme de Dixinn à Conakry et les jours qui ont suivi, au moins 156 manifestants pour le retour à la démocratie sont tués, des centaines de personnes portées disparues, de nombreuses filles et femmes sont victimes de viol et d'esclavage sexuel, et de nombreux commerces pillés dans les quartiers de l'axe Hamdallaye-Bambéto-Cosa. «Au nom et pour le compte des victimes, partie civile, le Collectif des avocats remercie toutes les personnes, autorités et institutions nationales et internationales, connues et anonymes, qui ont oeuvré pour la tenue de ce procès historique, dans le cadre de la lutte contre l'impunité et en faveur d'une réconciliation nationale en Guinée»..

Suite à la page 4

Le sergent-chef Paul Massa Guilavogui, 10 ans de prison.

Les libérés

Le tribunal est clément vis-à-vis des accusés le capitaine Cécé Raphaël Haba, le colonel Ibrahima Camara dit Kalonzo, le margis-chef Alpha Amadou Baldé qui fut secrétaire de Toumba, l'ancien ministre de la Santé au moment des faits le médecin-colonel Abdoulaye Chérif Diaby. Le juge Tounkara déclare la fin de la poursuite engagée contre. Ils sont libres.

La bande des huit

Qui sont les membres de la bande des huit condamnés dans le procès 28 septembre 2009 ? L'homme qui écope la plus lourde peine est le fugitif colonel Claude Pivi alias Coplan. Il n'est pas le principal accusé, mais son évocation spectaculaire pèse dans la balance. Cet ancien ministre de la Garde présidentielle de Dadis et ancien proche du président Alpha Condé est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 25 ans. Un mandat d'arrêt est décerné contre lui.

Dur parmi les durs du régime auteur du massacre, le colonel Moussa Tiégboro Camara écope d'une peine de 20 ans de prison. Il est l'une des grandes figures du régime dont la présence au stade du 28 septembre le jour du massacre n'a jamais été contestée.

Le capitaine Marcel Guilavogui prend 18 ans d'emprisonnement. Il nie avoir asséné des coups à certaines victimes célèbres dans les rangs des leaders politiques blessés. Il réfute les accusations selon lesquelles il a menacé de dégoupiller une grenade devant un centre hospitalier vers lequel sont conduits les chefs de partis politiques pour des soins d'urgence. Malgré son volteface du 10 juillet 2023, après un mois et demi de suspension du procès, le capitaine Guilavogui a beau accusé son oncle Dadis et ses hommes d'avoir planifié la tuerie des civils, il ne peut convaincre le tribunal de son innocence.

Le colonel Blaise Goumou est condamné à 15 ans d'emprisonnement. Cet officier de gendarmerie qui a exercé les fonctions de Procureur militaire, rejette en bloc les accusations portées à son encontre, notamment celles sur sa responsabilité dans la présence des soldats en formation au camp de Kalia dans le massacre des civils réunis au stade. Il soutient que le massacre n'a débuté à l'intérieur du stade que lorsque des Bérêts-rouges sont arrivés avec le commandant Toumba Diakité à leur tête et se sont mis à tirer de balles réelles. Autre fait marquant de son procès, le mercredi 25 janvier 2023, l'accusé Goumou déclare qu'il ne s'est connu avec Dadis qu'à leur incarcération à la Maison centrale de Coronthie.

L'adjudant-chef Mamadou Aliou Keita est condamné à 11 ans d'emprisonnement.

Devant le tribunal, cet accusé est formellement identifié par l'une des victimes de viol dénommée Aissatou Barry. Ce jour où plus de 150 civils sont tués par les forces de défense et de sécurité et au moins 109 femmes violées. L'adjudant-

chef Keita nie tout. Son avocat Maître Salifou Béavogui peine aussi à prouver le contraire.

Le commandant Aboubacar Diakité dit Toumba est condamné à 10 ans de prison. Il est considéré par le président Moussa Dadis Camara et ses proches comme étant l'auteur principal du massacre commis au stade le 28 septembre 2009. Mais selon de nombreux témoignages Toumba est le soldat sauveur des leaders politiques. C'est lui qui parvient à les extir-

per des griffes des jusqu'aboutistes et les conduire à l'hôpital. Toumba, c'est aussi l'ancien aide de camp de Dadis sorti indemne de la bataille du 3 décembre 2009 au camp Koundara. Ce jour-là, il est celui qui blesse d'une balle réelle le chef de l'Etat, successeur du général Lansana Conté. Toumba affirme avoir tué l'un des gardes du corps de Dadis. Le dénommé Joseph Makambo Loua est mort sur le champ de bataille.

Le sergent-chef Paul Massa Guilavogui prend 10 ans d'emprisonnement pour crime contre l'humanité. Durant tout le procès, il rejette les accusations. Arguant que, militaire de son état en service au Camp Koundara, il se trouvait à Kankan en Haute Guinée, le lundi 28 septembre 2009. Néanmoins, à son retour le 1er octobre 2009 à Conakry, le sergent-chef Guilavogui reconnaît que des participants à la manifestation des partisans de l'op-

position au pouvoir Dadis ont été internés au Camp Koundara (rebaptisé camp Joseph Makambo Loua) où ils ont subi des tortures.

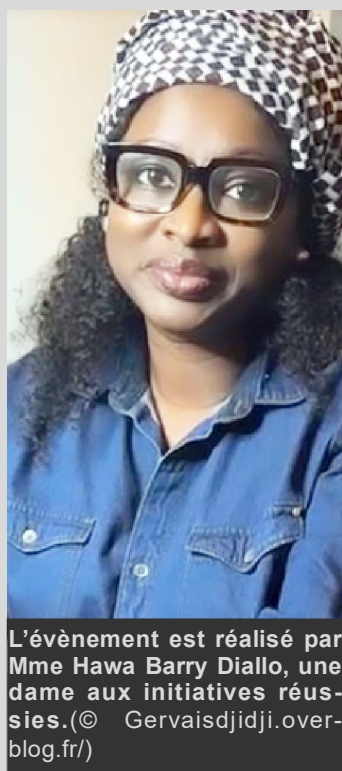
Ces peines prononcées par le président du tribunal contre les coupables, entrent dans l'histoire. La réussite de l'organisation du procès du massacre du 28 septembre 2009 est une victoire de la justice guinéenne sur la cruauté. ■

Par Diallo Alpha Abdoulaye

Rendez-vous au forum Invest Guinea dans le Maryland ce samedi 31 août !

Ce samedi 31 août 2024 à Washington DC, le Maryland accueille la seconde édition du forum *Invest Guinea*. L'évènement est pensé et réalisé par Mme Hawa Barry Diallo, une dame aux initiatives réussies.

Le forum réunit des investisseurs évoluant dans des secteurs multiples et variés comme les banques et les finances, la logistique et le transport, le tourisme et la santé, l'énergie et l'agro-industrie, le transfert d'argent et la monétique, l'import-export international et l'équipement, l'industrie d'extraction des minéraux, de terres rares et des métaux dont le cuivre, le fer ou l'or, etc., en



L'évènement est réalisé par Mme Hawa Barry Diallo, une dame aux initiatives réussies. © Gervaisdjidji.overblog.fr)

Guinée, aux Etats-Unis, ou ailleurs dans le reste du monde.

Il permet aux investisseurs résidents aux Etats Unis de présenter et de promouvoir leurs initiatives qu'ils ont fondées pour accroître la plus-value, en particulier au sein des sociétés africaines et guinéennes vivant au pays de l'Oncle Sam ou en République et inversement.

Côtoyer pour mieux comprendre

L'opportunité est offerte aux participants titulaires de diplômes des universités prestigieuses américaines ou d'autres pays de saisir leur chance d'échanger avec de grands entrepreneurs et de chasseurs de têtes travaillant pour les grandes firmes dédiées aux élites. Sans exception, tout le monde est convié à ce forum économi-

que pour côtoyer et comprendre la valeur, l'audace et les innovations des entrepreneurs guinéens établis aux Etats-Unis.

Au cours de cette rencontre, le comité d'organisation donne la parole aux représentants de chaque entreprise ou institution participante afin que chacun partage son expérience, son vécu et ses projets et perspectives. Le public a ainsi le loisir d'échanger avec ces leaders sur leurs objectifs de développement dans leurs domaines de prédilection.

Le forum *Invest Guinea* est placé sous le thème de la découverte des opportunités d'investissement en Guinée. C'est un lieu idéal pour stimuler, à créer l'émulation, et préparer les entreprises, les femmes et les hommes d'affaires à performer pour être davantage utiles aux Guinéens d'ici et d'ailleurs. ■

Par Ahmed Tidiane Diallo

L'Ajgf organise un barbecue olympique le 24 août à Cergy



Pour son barbecue annuel, l'Ajgf dédie l'initiative à la célébration des Jeux olympiques ce samedi 24 août 2024 à partir de 12h sur l'île de Loisirs de Cergy (95) en Ile-de-France.

Un rendez-vous de la diaspora guinéenne de France pour célébrer ensemble avec les membres de la grande famille sportive du monde entier l'esprit olympique. L'Ajgf (Association des Jeunes guinéens de France) présidée par Aboubacar Timbo Barry (sur la photo) apporte sa touche à la réussite des Jeux olympiques de Paris. Chaque participant est convié

à concourir autour de ce barbecue spécial dédié à l'olympiade. Les épreuves prévues sont, entre autres agréables surprises, le relais, le parcours sportif miné, et la corde à sauter. Un jury spécial est désigné. « Histoire de vérifier que vous avez bien démarré les JO », l'Ajgf vous invite spécialement à « vous amuser, vous challenger et élargir votre réseau au sein de la diaspora guinéenne ».

Le barbecue annuel de l'Ajgf est un événement devenu une tradition à ne rater sous aucun prétexte. ■

Par A.T.D.

Les Etats-Unis félicitent le secteur judiciaire guinéen

L'organisation du procès du massacre du 28 septembre est un événement historique. Les Etats-Unis d'Amérique ont félicité, le 2 août 2024, les autorités guinéennes dès l'annonce du verdict du tribunal criminel de Dixinn mis en place à l'effet de juger les accusés.

« Les Etats-Unis félicitent le secteur judiciaire guinéen pour la fin du procès du massacre du stade », déclare le Porte-parole du Département d'Etat des Etats-Unis, Matthew Miller. Le verdict, y compris la condamnation de l'ancien président de la junte Moussa Dadis Camara et les réparations ordonnées par le tribunal, offre un sentiment de justice aux victimes et aux survivants ».

Les Etats-Unis d'Amérique congratulent les témoins et les

ONG de défense des droits humains. « Nous félicitons les victimes et les témoins qui ont courageusement raconté leur histoire. Nous félicitons les organisations guinéennes de défense des droits de la personne pour leur persévérance dans le plaidoyer en faveur de l'obligation de rendre des comptes, qui a abouti à ce procès et à ce jugement. » ■



« Les Etats-Unis félicitent le secteur judiciaire guinéen pour la fin du procès du massacre du stade, déclare le Porte-parole du Département d'Etat des Etats-Unis, Matthew Miller. (© DR)



Maurice Togba Haba n'est plus !

Le Directeur national du sport universitaire au ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation n'est plus !

Maurice Togba Haba (sur la photo) a rendu l'âme le 1er août 2024 à l'hôpital national Donka de Conakry des suites de maladie. ■

Libre Tribune

Elie kamano, le reggaeman marchand !



À l'arrivée du CNRD, ce politicien mercantiliste avait pourtant embouché la trompette pour claironner les éloges de la transition guinéenne. (© Le Populaire)

Élie Kamano, le reggaeman marchand dénigre la transition guinéenne, tout en encensant celles du Niger, du Mali et du Burkina Faso.

À l'arrivée du CNRD, ce politicien mercantiliste avait pourtant embouché la trompette pour claironner les éloges de la transition guinéenne avec l'espoir de s'enrichir sur des projets personnels qu'il présentait sous formes de projets d'utilité publique.

Tombé en disgrâce à cause de sa gestion douteuse des fonds du projet "Sauvons des vies", ce rasta-businessman est entré dans une colère vengeresse et s'est engagé à diaboliser la transition guinéenne par le biais de sa musique.

Par contre, il s'est fait le griot auto-désigné des transitions du Burkina Faso, du Niger, et du Mali dans l'optique de les rançonner.

Les acteurs de ces transitions qu'il encense aujourd'hui doivent savoir qu'il se retournera contre eux s'ils ne le satisfont pas financièrement. ■

Par Maka N'denda Bah, blogueur

Sagesse

1 Pour réussir, travailler dur, ne jamais abandonner et surtout chérir une obsession magnifique.
Walt Disney

2 Si tu as les mains propres n'aie pas peur des enquêteurs.

3 Sois sans peur face à tes ennemis. Sois juste et droit pour être aimé de Dieu. Dis toujours la vérité, même si cela doit te coûter la vie. Protège les innocents, et garde toi du mal. Tel est ton serment.
Source: Film Kingdom of Heaven

La décision du TPI de Dixinn sur la réintégration d'Ousmane Gaoual Diallo attaquée en justice

La décision du tribunal de première instance de Dixinn ordonnant la réintégration du sieur Ousmane Gaoual Diallo au sein de l'Ufdg (Union des forces démocratiques de Guinée) prise, le 19 juillet 2024, est attaquée en justice par le collectif des avocats du parti.

Le jeudi 31 juillet 2024, le collectif a annoncé introduire « une action en opposition » en soulignant que l'Ufdg et ses avocats n'ont jamais été informés de l'existence d'un tel procès devant le Tpi de Dixinn.

Ce 3 août à l'assemblée hebdomadaire ordinaire du parti, le Vice-président de l'Ufdg chargé des affaires juridiques et sociales, Dr Fodé Oussou Fofana a rappelé que « discipline » et « respect des règles » de base sont de rigueur à l'Ufdg.

Une sortie officielle qui explique que la réintégration d'Ousmane Gaoual Diallo (actuel Porte-parole du gouvernement) décidée

le 19 juillet 2024 par le Tpi de Dixinn et qui annule la décision d'exclusion prise à son encontre le 1er Juin 2022 par la plus haute instance dirigeante de l'Ufdg continue d'alimenter la chronique politique.

Cette décision judiciaire tombe à un moment où le parti poursuit le renouvellement de ses instances. Et se prépare à accueillir son président Cellou Dalein

Diallo à Conakry avant la fin de l'année 2024.

Selon certaines indiscrétions, le leader de l'Ufdg pourrait atterrir à Conakry le mois prochain pour participer sur place au référendum constitutionnel annoncé par les autorités de la transition. Depuis son exclusion du parti, Ousmane Gaoual Diallo n'est pas resté les bras croisés. Il bénéficie du soutien du Cerag (Cercle des amis de Gaoual), constitué en mouvement de militants et sympathisants oeuvrant pour son élection à la présidence de l'Ufdg lors du prochain congrès du parti.

Selon « discipline » et les « règles » dont fait cas Dr Fodé Oussou Fofana, à partir du moment où Ousmane Gaoual Diallo se trouve « dans un autre mouvement (politique) qui n'est pas de l'UFDG », il ne peut participer au prochain congrès électif du parti. ■

Par Racine Dieng



Dr Fodé Oussou Fofana, Vice-président de l'Ufdg chargé des affaires juridiques et sociales. (© Le Populaire)

Le Rpg Arc-en-ciel en deuil : Zézé Akim Koïvogui rappelé à Dieu

La semaine dernière, le Rpg Arc-en-ciel a été endeuillé par le décès, survenu le 2 août 2024, de l'honorable Zézé Akim Koïvogui (sur la photo), une figure emblématique de la lutte politique.

L'ancien chef de l'Etat Alpha Condé salue la mémoire de son camarade de lutte. « C'est avec une grande tristesse que



je viens d'apprendre le décès survenu en Guinée, d'Akim Zézé Koïvogui, membre du Bureau politique du Rpg arc-en-ciel, militant de la première heure du parti», écrit depuis son exil turc l'ancien leader du parti. Alpha Condé a dirigé la Guinée. Il a été président de la République du 21 décembre 2010 au 5 septembre 2021. ■

L'avocate Halimatou Camara voit le 31 juillet 2024 comme une journée de justice pour les femmes.

Membre du collectif des avocats de la partie civile au procès 28-septembre-2009, Maître Halimatou Camara accueille la condamnation du capitaine Moussa Dadis Camara et compagnie, pour « crimes contre l'humanité » comme une grande victoire pour les victimes du massacre perpétré contre les civils le lundi 28 septembre 2009 au stade de Dixinn à Conakry.

« En ce 31 juillet 2024, on pourrait dire qu'en Guinée, c'est la journée nationale pour la justice », affirme-t-elle avec une bonne dose de satisfaction après avoir entendu le verdict du tribunal criminel de Dixinn présidé par le juge Ibrahima Sory Il Tounkara.

« C'est un point de départ pour la justice » guinéenne qui réussit à juger les acteurs de cet événement.

« En plus de cela, le 31 juillet, c'est la journée internationale de la femme africaine, ajoute-t-elle tout en ayant une pensée pour les victimes, notamment les femmes violées en masse ou encore de l'exclavage sexuel pendant et les jours d'après-28-



« En ce 31 juillet 2024, on pourrait dire qu'en Guinée, c'est la journée nationale pour la justice », affirme Me Halimatou Camara au sortir du procès du 28 septembre. (© Le Populaire)

septembre-2009. Je pense que les femmes ont eu une grande place dans cette décision de justice ».

En ce sens que « les réparations allouées aux victimes de violences sexuelles prouvent à suffisance que le tribunal met cette forme d'infraction au-dessus de toutes les autres infractions, même celles de disparitions for-

cées et d'atteinte au droit à la vie, de meurtre et d'assassinat. » Me Halimatou dit que ce « combat que les victimes ont réussi à gagner (à travers ce procès historique), l'on va continuer à l'implémenter dans la conscience collective » en Guinée. ■

Par R. Dieng

PLAN DE PASSATION DE MARCHÉS

MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AUTORITE CONTRACTANTE	LA CHAMBRE NATIONALE D'AGRICULTURE DE GUINÉE
EXERCICE BUDGÉTAIRE	2024
ORDONNATEUR	LE PRÉSIDENT
JOURNAUX DE PUBLICATION DE RÉFÉRENCE ET SITE INTERNET	AIGLE INFO / NOTRE VOIE ET LE POPULAIRE
AUTORITÉ APPROBATRICE	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Autorité contractante :	LA CHAMBRE NATIONALE D'AGRICULTURE DE GUINÉE
Exercice budgétaire:	2024
Ordonnateur:	LE PRÉSIDENT
Journaux de publication de référence et site	AIGLE INFO/ NOTRE VOIE/ LE POPULAIRE
Autorité approbatrice:	DNCMP

MARCHES DE FOURNITURES SANS REVUE PREALABLE PAR LA DNCMP / DEMANDE DE COTATION

Numéro	IDENTIFICATION DU PROJET / MARCHÉ						Prévisions et Réalisations	PHASE 1 : PROCEDURE DE CONSULTATION				PHASE 2 : EVALUATION DES OFFRES				PHASE 3 : CONCLUSION ET NOTIFICATION DU MARCHÉ				PHASE 4 : EXECUTION DU MARCHÉ		
	Intitulé du Projet/Marché	Montant Budget GNF	Code Budget	Type de Financement	N° Appel d'Offres	Méthodes de passation		Elaboration du Dossier de Consultation	ANO sur le Dossier de Consultation	Transmission du Dossier de Consultation	Date limite dépôt Offres	Ouverture/ Evaluation des offres	ANO sur le rapport d'évaluation	Publication attribution/ Notification provisoire	Mise en forme du contrat	ANO sur le projet de contrat	Montant du Contrat	Signature et Approbation du Contrat	Enregistrement/ Immatriculation et notification du marché	Notification du marché approuvé	Date début travaux	Date fin travaux
1	Achat de Pré-imprimés Cabinet		6	FOND PROPRE	1	COTATION	Prévisions	02/02/2024	18/02/2024	23/02/2024	15/03/2024	22/03/2024	07/04/2024	12/04/2024	19/04/2024	26/04/2024		29/04/2024	05/05/2024	10/05/2024	12/05/2024	11/06/2024
2	Achat de Pré-imprimés Cabinet CNA		6	FOND PROPRE	2	COTATION	Prévisions	02/02/2024	18/02/2024	23/02/2024	15/03/2024	22/03/2024	07/04/2024	12/04/2024	19/04/2024	26/04/2024		29/04/2024	05/05/2024	10/05/2024	12/05/2024	11/06/2024
3	Achat de Pré-imprimés Secretariat Général		6	FOND PROPRE	3	COTATION	Prévisions	03/02/2024	19/02/2024	24/02/2024	16/03/2024	23/03/2024	08/04/2024	13/04/2024	20/04/2024	27/04/2024		30/04/2024	06/05/2024	11/05/2024	13/05/2024	12/06/2024
4	Achat de Pré-imprimés Scs déconcentrés		6	FOND PROPRE	4	COTATION	Prévisions	03/02/2024	19/02/2024	24/02/2024	16/03/2024	23/03/2024	08/04/2024	13/04/2024	20/04/2024	28/04/2024		01/05/2024	06/05/2024	11/05/2024	13/05/2024	12/06/2024
5	Achat fournitures et petits matériels Cabinet		6	FOND PROPRE	5	COTATION	Prévisions	03/02/2024	19/02/2024	24/02/2024	16/03/2024	23/03/2024	08/04/2024	13/04/2024	20/04/2024	28/04/2024		01/05/2024	06/05/2024	11/05/2024	13/05/2024	12/06/2024
6	Achat fournitures et petits matériels BCN		6	FOND PROPRE	6	COTATION	Prévisions	05/02/2024	21/02/2024	26/02/2024	18/03/2024	25/03/2024	10/04/2024	15/04/2024	22/04/2024	30/04/2024		03/05/2024	08/05/2024	13/05/2024	15/05/2024	14/06/2024
7	Achat fournitures et petits matériels Secretariat Général		6	FOND PROPRE	7	COTATION	Prévisions	05/02/2024	21/02/2024	26/02/2024	18/03/2024	25/03/2024	10/04/2024	15/04/2024	22/04/2024	30/04/2024		03/05/2024	08/05/2024	13/05/2024	15/05/2024	14/06/2024
8	Achat fournitures et petits matériels CRA BOKE		6	FOND PROPRE	8	COTATION	Prévisions	05/02/2024	21/02/2024	26/02/2024	18/03/2024	25/03/2024	10/04/2024	15/04/2024	22/04/2024	30/04/2024		03/05/2024	08/05/2024	13/05/2024	15/05/2024	14/06/2024
9	Achat fournitures et petits matériels CRA KINDIA		6	FOND PROPRE	9	COTATION	Prévisions	05/02/2024	21/02/2024	26/02/2024	18/03/2024	25/03/2024	10/04/2024	15/04/2024	22/04/2024	30/04/2024		03/05/2024	08/05/2024	13/05/2024	15/05/2024	14/06/2024
10	Achat fournitures et petits matériels CRA MAMOU		6	FOND PROPRE	10	COTATION	Prévisions	05/02/2024	21/02/2024	26/02/2024	18/03/2024	25/03/2024	10/04/2024	15/04/2024	22/04/2024	30/04/2024		03/05/2024	08/05/2024	13/05/2024	15/05/2024	14/06/2024
11	Achat fournitures et petits matériels CRA LABE		6	FOND PROPRE	11	COTATION	Prévisions	09/02/2024	25/02/2024	01/03/2024	22/03/2024	29/03/2024	14/04/2024	19/04/2024	26/04/2024	04/05/2024		07/05/2024	12/05/2024	17/05/2024	19/05/2024	18/06/2024
12	Achat fournitures et petits matériels CRA FARANAH		6	FOND PROPRE	12	COTATION	Prévisions	09/02/2024	25/02/2024	01/03/2024	22/03/2024	29/03/2024	14/04/2024	19/04/2024	26/04/2024	04/05/2024		07/05/2024	12/05/2024	17/05/2024	19/05/2024	18/06/2024
13	Achat fournitures et petits matériels CRA KANKAN		6	FOND PROPRE	13	COTATION	Prévisions	09/02/2024	27/02/2024	01/03/2024	22/03/2024	29/03/2024	16/04/2024	19/04/2024	26/04/2024	04/05/2024		09/05/2024	14/05/2024	17/05/2024	19/05/2024	18/06/2024
14	Achat fournitures et petits matériels CRA NZEREKORE		6	FOND PROPRE	14	COTATION	Prévisions	09/02/2024	27/02/2024	01/03/2024	22/03/2024	29/03/2024	16/04/2024	19/04/2024	26/04/2024	04/05/2024		09/05/2024	14/05/2024	17/05/2024	19/05/2024	18/06/2024
15	Achat fournitures et petits matériels de bureau CRA CONAKRY		6	FOND PROPRE	15	COTATION	Prévisions	09/02/2024	27/02/2024	01/03/2024	22/03/2024	29/03/2024	16/04/2024	19/04/2024	26/04/2024	04/05/2024		09/05/2024	14/05/2024	17/05/2024	19/05/2024	18/06/2024
16	Achat fournitures informatiques Cabinet		6	FOND PROPRE	16	COTATION	Prévisions	09/02/2024	27/02/2024	01/03/2024	22/03/2024	29/03/2024	16/04/2024	19/04/2024	26/04/2024	04/05/2024		09/05/2024	14/05/2024	17/05/2024	19/05/2024	18/06/2024
17	Achat fournitures		6	FOND	17	COTATION	Prévisions	12/02/2024	28/02/2024	04/03/2024	25/03/2024	01/04/2024	17/04/2024	22/04/2024	30/04/2024	07/05/2024		10/05/2024	15/05/2024	20/05/2024	22/05/2024	21/06/2024
18	Achat fournitures informatiques Secretariat Général		6	FOND PROPRE	18	COTATION	Prévisions	12/02/2024	28/02/2024	04/03/2024	25/03/2024	01/04/2024	17/04/2024	22/04/2024	30/04/2024	07/05/2024		10/05/2024	15/05/2024	20/05/2024	22/05/2024	21/06/2024
19	Achat fournitures informatiques CRA BOKE		6	FOND PROPRE	19	COTATION	Prévisions	12/02/2024	28/02/2024	04/03/2024	25/03/2024	01/04/2024	17/04/2024	22/04/2024	30/04/2024	07/05/2024		10/05/2024	15/05/2024	20/05/2024	22/05/2024	21/06/2024
20	Achat fournitures informatiques CRA KINDIA		6	FOND PROPRE	20	COTATION	Prévisions	12/02/2024	28/02/2024	04/03/2024	25/03/2024	01/04/2024	17/04/2024	22/04/2024	30/04/2024	07/05/2024		10/05/2024	15/05/2024	20/05/2024	22/05/2024	21/06/2024
21	Achat fournitures informatiques CRA MAMOU		6	FOND PROPRE	21	COTATION	Prévisions	12/02/2024	28/02/2024	04/03/2024	25/03/2024	01/04/2024	17/04/2024	22/04/2024	30/04/2024	07/05/2024		12/05/2024	15/05/2024	20/05/2024	22/05/2024	21/06/2024
22	Achat fournitures informatiques CRA LABE		6	FOND PROPRE	22	COTATION	Prévisions	16/02/2024	03/03/2024	08/03/2024	29/03/2024	05/04/2024	21/04/2024	26/04/2024	04/05/2024	11/05/2024		16/05/2024	19/05/2024	24/05/2024	26/05/2024	25/06/2024
23	Achat fournitures informatiques CRA FARANAH		6	FOND PROPRE	23	COTATION	Prévisions	16/02/2024	03/03/2024	08/03/2024	29/03/2024	05/04/2024	21/04/2024	26/04/2024	04/05/2024	11/05/2024		16/05/2024	19/05/2024	24/05/2024	26/05/2024	25/06/2024
24	Achat fournitures informatiques CRA KANKAN		6	FOND PROPRE	24	COTATION	Prévisions	16/02/2024	03/03/2024	08/03/2024	29/03/2024	05/04/2024	21/04/2024	26/04/2024	04/05/2024	11/05/2024		16/05/2024	19/05/2024	24/05/2024	26/05/2024	25/06/2024
25	Achat fournitures informatiques CRA NZEREKORE		6	FOND PROPRE	25	COTATION	Prévisions	16/02/2024	03/03/2024	08/03/2024	29/03/2024	05/04/2024	21/04/2024	26/04/2024	04/05/2024	11/05/2024		16/05/2024	19/05/2024	24/05/2024	26/05/2024	25/06/2024
26	Achat fournitures informatiques CRA CONAKRY		6	FOND PROPRE	26	COTATION	Prévisions	16/02/2024	03/03/2024	08/03/2024	29/03/2024	05/04/2024	21/04/2024	26/04/2024	04/05/2024	11/05/2024		16/05/2024	19/05/2024	24/05/2024	26/05/2024	25/06/2024
27	Achat produits de nettoyage locaux Scs centraux		6	FOND PROPRE	27	COTATION	Prévisions	18/02/2024	05/03/2024	10/03/2024	31/03/2024	07/04/2024	23/04/2024	28/04/2024	06/05/2024	13/05/2024		18/05/2024	21/05/2024	26/05/2024	28/05/2024	27/06/2024
28	Achat produits de nettoyage locaux CRA BOKE		6	FOND PROPRE	28	COTATION	Prévisions	18/02/2024	05/03/2024	10/03/2024	31/03/2024	07/04/2024	23/04/2024	28/04/2024	06/05/2024	13/05/2024		18/05/2024	21/05/2024	26/05/2024	28/05/2024	27/06/2024
29	Achat produits de nettoyage locaux CRA KINDIA		6	FOND PROPRE	29	COTATION	Prévisions	18/02/2024	15/02/2024	20/02/2024	12/03/2024	19/03/2024	04/04/2024	09/04/2024	17/04/2024	24/04/2024		29/04/2024	02/05/2024	07/05/2024	09/05/2024	08/06/2024
30	Achat produits de nettoyage locaux CRA MAMOU		6	FOND PROPRE	30	COTATION	Prévisions	18/02/2024	18/02/2024	21/02/2024	13/03/2024	20/03/2024	07/04/2024	10/04/2024	17/04/2024	25/04/2024		30/04/2024	05/05/2024	08/05/2024	10/05/2024	09/06/2024

N°	Description	Quantité	Type	Cotation	Prévisions	18/05/2024	11/06/2024	16/06/2024	22/06/2024	07/07/2024	12/07/2024	17/07/2024	20/07/2024	25/07/2024	30/07/2024		02/08/2024	05/08/2024	08/08/2024	13/08/2024		09/09/2024	26/04/2024	30/04/2024	03/05/2024	01/06/2024	01/06/2024
						Réalisations																					
11	Frais de nettoyage des locaux Kindia	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions																						
					Réalisations																						
12	Frais de nettoyage des locaux Klay	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	20/05/2024	18/06/2024	23/06/2024	28/06/2024	13/07/2024	18/07/2024	23/07/2024	26/07/2024	31/07/2024	05/08/2024		08/08/2024	11/08/2024	14/08/2024	15/08/2024		15/09/2024	26/04/2024	30/04/2024	03/05/2024	01/06/2024	01/06/2024
					Réalisations																						
13	Frais de nettoyage des locaux Mamou	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	25/05/2024	28/06/2024	03/07/2024	09/07/2024	24/07/2024	29/07/2024	03/08/2024	06/08/2024	11/08/2024	16/08/2024		19/08/2024	22/08/2024	25/08/2024	27/08/2024		26/09/2024	26/04/2024	30/04/2024	03/05/2024	01/06/2024	01/06/2024
					Réalisations																						
14	Frais de nettoyage des locaux Labé	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	28/05/2024	10/07/2024	15/07/2024	23/07/2024	07/08/2024	12/08/2024	17/08/2024	20/08/2024	25/08/2024	30/08/2024		02/09/2024	05/09/2024	08/09/2024	10/09/2024		10/10/2024	29/04/2024	05/05/2024	08/05/2024	01/07/2024	01/07/2024
					Réalisations																						
15	Frais de nettoyage des locaux Kankan	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	01/06/2024	03/08/2024	08/08/2024	15/08/2024	30/08/2024	04/09/2024	09/09/2024	12/09/2024	17/09/2024	22/09/2024		25/09/2024	28/09/2024	01/10/2024	03/10/2024		02/11/2024	29/04/2024	05/05/2024	08/05/2024	01/07/2024	01/07/2024
					Réalisations																						
16	Frais de nettoyage des locaux Nzérékoré	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	05/06/2024	08/06/2024	13/06/2024	24/06/2024	09/07/2024	14/07/2024	19/07/2024	22/07/2024	27/07/2024	01/08/2024		04/08/2024	07/08/2024	10/08/2024	12/08/2024		11/09/2024	19/04/2024	23/04/2024	26/04/2024	03/05/2024	03/04/2024
					Réalisations																						
17	Réunion /Assemblée consultative	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	11/06/2024	16/06/2024	21/06/2024	24/06/2024	09/07/2024	14/07/2024	19/07/2024	22/07/2024	27/07/2024	01/08/2024		04/08/2024	07/08/2024	10/08/2024	12/08/2024		11/09/2024	19/04/2024	23/04/2024	26/04/2024	03/05/2024	03/04/2024
					Réalisations																						
18	Réunion /Assemblée Consultative Régionale	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	11/06/2024	18/06/2024	23/06/2024	24/06/2024	09/07/2024	14/07/2024	19/07/2024	22/07/2024	27/07/2024	01/08/2024		04/08/2024	07/08/2024	10/08/2024	12/08/2024		11/09/2024	19/04/2024	23/04/2024	26/04/2024	03/05/2024	03/04/2024
					Réalisations																						
19	Frais de stage	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	11/06/2024	11/06/2024	16/06/2024	18/02/2024	04/03/2024	09/03/2024	14/03/2024	17/03/2024	22/03/2024	27/03/2024		30/03/2024	02/04/2024	05/04/2024	07/04/2024		07/05/2024	26/04/2024	30/04/2024	03/05/2024	01/06/2024	01/06/2024
					Réalisations																						
20	Autres stages CNA	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	11/02/2021	11/02/2021	16/02/2021	01/02/2021	16/02/2021	21/02/2021	26/02/2021	29/02/2021	05/03/2021	10/03/2021		13/03/2021	16/03/2021	19/03/2021	21/03/2021		20/04/2021	26/04/2021	30/04/2021	03/05/2021	01/06/2021	01/06/2021
					Réalisations																						
21	Réunion service centraux	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	11/02/2021	11/01/2021	13/02/2021	15/02/2021	01/03/2021	06/03/2021	11/03/2021	14/03/2021	19/03/2021	24/03/2021		27/03/2021	30/03/2021	02/04/2021	04/04/2021		04/05/2021	26/04/2021	30/04/2021	03/05/2021	01/06/2021	01/06/2021
					Réalisations																						
22	Autres réunions centraux	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	14/02/2021	14/01/2021	19/01/2021	04/03/2021	19/03/2021	24/03/2021	29/03/2021	01/04/2021	06/04/2021	11/04/2021		14/04/2021	17/04/2021	20/04/2021	22/04/2021		22/05/2021	29/04/2021	05/05/2021	08/05/2021	01/07/2021	01/07/2021
					Réalisations																						
23	Frais de justice	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	05/02/2021	14/03/2021	19/03/2021	04/03/2021	19/03/2021	24/03/2021	29/03/2021	01/04/2021	06/04/2021	11/04/2021		14/04/2021	17/04/2021	20/04/2021	22/04/2021		22/05/2021	29/04/2021	05/05/2021	08/05/2021	01/07/2021	01/07/2021
					Réalisations																						
24	Honoraires	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	05/02/2024	05/02/2024	10/02/2024	24/02/2024	10/03/2024	15/03/2024	20/03/2024	23/03/2024	28/03/2024	02/04/2024		05/04/2024	08/04/2024	11/04/2024	13/04/2024		13/05/2024	19/04/2024	5+76.UBO-AA.1	26/04/2024	08/05/2024	03/04/2024
					Réalisations																						
25	Frais d'assurances	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	06/02/2024	09/02/2024	10/02/2024	24/02/2024	09/03/2024	14/03/2024	19/03/2024	21/04/2024	26/04/2024	01/05/2024		04/05/2024	07/05/2024	10/05/2024	12/05/2024		11/06/2024	19/04/2024	23/04/2024	26/04/2024	08/05/2024	04/04/2024
					Réalisations																						
26	Autres frais de ELLECOM CNA	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	11/02/2021	05/02/2021	10/02/2021	24/02/2021	10/03/2021	15/03/2021	20/03/2021	23/03/2021	28/03/2021	02/04/2021		05/04/2021	08/04/2021	11/04/2021	13/04/2021		13/05/2021	19/04/2021	23/04/2021	26/04/2021	03/05/2021	03/04/2021
					Réalisations																						
27	Célébrations et réceptions services centraux	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	11/02/2021	11/02/2021	16/02/2021	01/03/2021	16/03/2021	21/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	03/04/2021	08/04/2021		11/04/2021	14/04/2021	17/04/2021	19/04/2021		19/05/2021	26/04/2021	30/04/2021	03/05/2021	01/06/2021	01/06/2021
					Réalisations																						
28	Célébrations et réceptions services décentralisés	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	11/02/2021	11/02/2021	16/02/2021	01/03/2021	16/03/2021	21/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	03/04/2021	08/04/2021		11/04/2021	14/04/2021	17/04/2021	19/04/2021		19/05/2021	26/04/2021	30/04/2021	03/05/2021	01/06/2021	01/06/2021
					Réalisations																						
29	Manifestations / centraux	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	14/02/2021	14/02/2021	19/02/2021	04/03/2021	19/03/2021	24/03/2021	29/03/2021	01/04/2021	06/04/2021	11/04/2021		14/04/2021	17/04/2021	20/04/2021	22/04/2021		22/05/2021	29/04/2021	05/05/2021	08/05/2021	01/07/2021	01/07/2021
					Réalisations																						
30	Manifestations décentralisées	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	14/02/2021	05/02/2021	10/02/2021	24/02/2021	09/03/2021	14/03/2021	19/03/2021	21/04/2021	26/04/2021	01/05/2021		04/05/2021	07/05/2021	10/05/2021	12/05/2021		11/06/2021	19/04/2021	23/04/2021	26/04/2021	03/05/2021	03/04/2021
					Réalisations																						
31	Événements publics centraux	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	14/02/2021	15/02/2021	18/02/2021	24/02/2021	09/03/2021	14/03/2021	19/03/2021	21/04/2021	26/04/2021	01/05/2021		04/05/2021	07/05/2021	10/05/2021	12/05/2021		11/06/2021	19/04/2021	23/04/2021	26/04/2021	03/05/2021	03/04/2021
					Réalisations																						
32	Frais publiques décentralisées	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	11/02/2021	09/02/2021	10/02/2021	24/02/2021	09/03/2021	14/03/2021	19/03/2021	21/04/2021	26/04/2021	01/05/2021		04/05/2021	07/05/2021	10/05/2021	12/05/2021		11/06/2021	19/04/2021	23/04/2021	26/04/2021	03/05/2021	03/04/2021
					Réalisations																						
33	Frais d'entretien et réparation mat. mobilier	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	14/02/2021	11/02/2021	16/02/2021	01/03/2021	16/03/2021	21/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	03/04/2021	08/04/2021		11/04/2021	14/04/2021	17/04/2021	19/04/2021		19/05/2021	26/04/2021	30/04/2021	03/05/2021	01/06/2021	01/06/2021
					Réalisations																						
34	Frais d'entretien et réparation mat. informatique et logiciels	6	FOND PROPRIÉ	COTATION	Prévisions	03/02/2021	11/02/2021	13/02/2021	01/03/2021	16/03/2021	21/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	03/04/2021	08/04/2021		11/04/2021	14/04/2021	17/04/2021	19/04/2021		19/05/2021	26/04/2021	30/04/2021	03/05/2021		

MARCHES DES TRAVAUX

IDENTIFICATION DU PROJET / MARCHÉ							PHASE 1 : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES				PHASE 2 : EVALUATION DES OFFRES			PHASE 3 : CONCLUSION ET NOTIFICATION DU MARCHÉ							
Numéro	Intitulé du Projet/Marché	Montant Budget GNF	Code Budget	Source de financement	N° Appel d'Offres	Méthodes de passation	Prévisions et Réalisations	Elaboration du DAO	ANO sur le DAO	Publication AAO	Date limite dépôt Offres/ ouverture des plis	Ouverture /Evaluation des offres	Non Objection sur Rap. d'Evaluation	Publication attribution/ Notification provisoire	Mise en forme du projet de contrat	Non Objection sur le projet de contrat	Montant du Contrat en GNF	Signature du marché	Approb. du Contrat	Enregistrem. /Immatri. du marché	Notification du marché approuvé
									12j	3j	30 ou 45 j	15j	12j	15j	7j	12j	7j	10j	3j	3 ou 5j	
1	Aménagement de la cours		6	FOND PROPRE	1	cotation	Prévisions	02/05/2024	09/05/2024	12/05/2024	11/06/2024	21/06/2024	28/06/2024	01/07/2024	06/07/2024	13/07/2024		22/07/2024	27/07/2024	31/07/2024	03/08/2024
							Réalisations														
							Prévisions	10/05/2024	08/02/2024	13/02/2024	13/03/2024	03/04/2024	19/04/2024	10/05/2024	17/05/2024	02/06/2024		13/06/2024	27/06/2024	30/06/2024	05/07/2024
							Réalisations														

MARCHES DE FOURNITURES SANS PRE QUALIFICATION

IDENTIFICATION DU PROJET / MARCHÉ							PHASE 1 : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES				PHASE 2 : EVALUATION DES OFFRES				PHASE 3 : CONCLUSION ET NOTIFICATION DU MARCHÉ				PHASE 4 : EXECUTION DU MARCHÉ				
Numéro	Intitulé du Projet/Marché	Code Budget	Type de Financement	N° Appel d'Offres	Méthodes de passation	Prévisions et Réalisations	Elaboration du DAO	Non Objection sur DAO	Publication AAO	Date limite dépôt Offres	Ouverture /Evaluation des offres	Non Objection sur Rap. d'Evaluation	Publication attribution/ Notification provisoire	Mise en forme du projet de contrat	Non Objection sur le projet de contrat	Montant Budget GNF	Signature du marché	Approbatio n du Contrat	Enregistrement /Immatri. du marché	Notification du marché approuvé	Date début travaux	Date fin travaux	
								12 j	3 j	30 ou 45 j	15 j	12 j	15 j	7 j	12 j	7 j	10 j	3 j	3 ou 5 j				
1	Achat de documentation Sces centraux	6	FOND PROPRE	1	AAO	Prévisions	05/02/2024	10/02/2024	13/02/2024	28/02/2024	04/03/2024	09/03/2024	12/03/2024	17/03/2024	22/03/2024		25/03/2024	28/03/2024	31/03/2024	02/04/2024	02/05/2024		
						Réalisations																	
2	Achat autres fns services CNA	6	FOND PROPRE	2	AAO	Prévisions	27/02/2024	03/03/2024	06/03/2024	21/03/2024	26/03/2024	31/03/2024	03/04/2024	08/04/2024	13/04/2024		16/04/2024	19/04/2024	22/04/2024	24/04/2024	24/05/2024		
						Réalisations																	
3	Achat de matériels de transport CNA	6	FOND PROPRE	3	AAO	Prévisions	02/03/2024	07/03/2024	10/03/2024	25/03/2024	30/03/2024	04/04/2024	07/04/2024	12/04/2024	17/04/2024		20/04/2024	23/04/2024	26/04/2024	28/04/2024	28/05/2024		
						Réalisations																	
4	Autres matériels de transport	6	FOND PROPRE	4	AAO	Prévisions	05/03/2024	10/03/2024	13/03/2024	28/03/2024	02/04/2024	07/04/2024	10/04/2024	15/04/2024	20/04/2024		23/04/2024	26/04/2024	29/04/2024	01/05/2024	31/05/2024		
						Réalisations																	
5	Achat de matériels et mobilier de bureau sces déconcentrés	6	FOND PROPRE	5	AAO	Prévisions	08/03/2024	13/03/2024	16/03/2024	31/03/2024	05/04/2024	10/04/2024	13/04/2024	18/04/2024	23/04/2024		26/04/2024	29/04/2024	02/05/2024	04/05/2024	03/06/2024		
						Réalisations																	
6	Achat de matériels informatiques services déconcentrés	6	FOND PROPRE	6	AAO	Prévisions	14/03/2024	19/03/2024	22/03/2024	06/04/2024	11/04/2024	16/04/2024	19/04/2024	24/04/2024	29/04/2024		02/05/2024	05/05/2024	08/05/2024	10/05/2024	09/06/2024		
						Réalisations																	
7	Achat de matériels techniques sces centraux	6	FOND PROPRE	7	cotation rest	Prévisions	16/03/2024	21/03/2024	24/03/2024	08/04/2024	13/04/2024	18/04/2024	21/04/2024	26/04/2024	01/05/2024		04/05/2024	07/05/2024	10/05/2024	12/05/2024	11/06/2024		
						Réalisations																	
8	Achat de matériels techniques sces centraux	6	FOND PROPRE	8	AAO	Prévisions	18/03/2024	23/03/2024	26/03/2024	10/04/2024	15/04/2024	20/04/2024	23/04/2024	28/04/2024	03/05/2024		06/05/2024	09/05/2024	12/05/2024	14/05/2024	13/06/2024		
						Réalisations																	
9	Achat de tracteurs CNA	6	FOND PROPRE	9	AAO	Prévisions	18/03/2024	23/03/2024	26/03/2024	10/04/2024	15/04/2024	20/04/2024	23/04/2024	28/04/2024	03/05/2024		06/05/2024	09/05/2024	12/05/2024	14/05/2024	13/06/2024		
						Réalisations																	

MARCHES DES TRAVAUX

IDENTIFICATION DU PROJET / MARCHÉ						PHASE 1 : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES				PHASE 2 : EVALUATION DES OFFRES				PHASE 3 : CONCLUSION ET NOTIFICATION DU MARCHÉ				PHASE 4 : EXECUTION DU MARCHÉ				
Numéro	Intitulé du Projet/Marché	Code Budget	Source de financement	N° Appel d'Offres	Méthodes de passation	Prévisions et Réalisations	Elaboration du DAO	ANO sur le DAO	Publication AAO	Date limite dépôt Offres/ ouverture des plis	Ouverture /Evaluation des offres	Non Objection sur Rap. d'Evaluation	Publication attribution/ Notification provisoire	Mise en forme du projet de contrat	Non Objection sur le projet de contrat	Montant du Contrat en GNF	Signature du marché	Approb. du Contrat	Enregistrem. /Immatri. du marché	Notification du marché approuvé	Date début travaux	Date fin travaux
								12j	3j	30 ou 45 j	15j	12j	15j	7j	12j	7j	10j	3j	3 ou 5j			
1	Construction et rénovation de deux centres d'incubations agricoles (kry et kankan)	6	FOND PROPRE	1	AAO	Prévisions	02/05/2024	09/05/2024	12/05/2024	11/06/2024	21/06/2024	28/06/2024	01/07/2024	06/07/2024	13/07/2024		22/07/2024	27/07/2024	31/07/2024	03/08/2024	10/05/2024	11/12/2024
						Réalisations																
2	Construction et renovation de 10 magasins	6	FOND PROPRE	2	AAO	Prévisions	10/05/2024	08/02/2024	13/02/2024	13/03/2024	03/04/2024	19/04/2024	10/05/2024	17/05/2024	02/06/2024		13/06/2024	27/06/2024	30/06/2024	05/07/2024	01/08/2024	01/01/2024
						Réalisations																
3	Construction de deux parcs à bœufs et cultures fourragères	6	FOND PROPRE	3	AAO	Prévisions	15/05/2024	23/02/2024	26/02/2024	28/03/2024	19/04/2024	30/04/2024	15/05/2024	22/05/2024	03/06/2024		10/07/2024	20/07/2024	23/07/2024	28/07/2024	11/08/2024	02/01/2024
						Réalisations																
4	Construction et aménagement de 8 sièges régionaux	6	FOND PROPRE	4	AAO	Prévisions	18/05/2024	02/01/2024	09/01/2024	12/01/2024	11/02/2024	21/02/2024	28/02/2024	02/03/2024	07/03/2024		10/10/2024	09/10/2024	14/09/2024	18/09/2024	21/09/2024	10/10/2024
						Réalisations																

Liste des Signes et Abréviations

PTF : Partenaire Technique et Financier
 TDR : Terme de référence
 JMP : Journal des Marchés Publics
 DAO : Dossier d'Appel d'Offres
 DP : Demande de Proposition
 CPMF : Commission de Passation des Marchés Publics
 ANO : Avis de Non Objection

Mode de Passation		
1	AOO	Appel d'Offres Ouvert
2	CR	Consultation Restreinte
3	GG	Cré à Cré (En teate Directe)

Mode de Passation		
1	SFQC	Selection Fondée sur la Qualité - Coût

Code Marché	Nature de Marché
1	Construction
2	Travaux de Génie Civil
3	Fourniture courante
4	Fourniture d'Equipements
5	Prestation Courante
6	Prestation Intellectuelle

Type de Financement	
1	BND Budget National de Développement
2	FINEX Financement Extérieur
3	CONJOINT Financement Conjoint (FINEX-BND)

Miss Guinée 2024

Les candidates élues de la zone spéciale de Conakry



Samedi 3 août 2024, Chapiteau by Issa au Palais du peuple. Les reines de la présélection dans la zone spéciale de Conakry. (© DR)

Le Comité d'organisation Miss Guinée a dévoilé les trois élues de la cinquième et la dernière étape de la présélection des candidates de la zone spéciale de Conakry le samedi 3 août 2024 sous le décor alléchant du Chapiteau by Issa.

Après un casting passionnant et plein de surprises, le Comité d'organisation a présenté les 16 candidates retenues pour la présélection de la zone spéciale de Conakry. « Elles ont su faire la différence par leur charme, leur talent et leur intelligence » mentionne la Cellule de communication sur la page Facebook du Coomisgui.

Le thème de l'édition 2024 "Investir en faveur de la femme, actrice de la transformation économique" est mis en avant pour valoriser et vulgariser la prépondérance de la femme dans les secteurs de croissance économique.

Au terme du résultat présenté par les membres du jury, Mademoiselle Rabiatou Cissé est la deuxième Dauphine de Miss

Zone Conakry. Suivie de Mademoiselle Youssouf Baldé qui occupe la place de première dauphine. Mademoiselle Tiguidanké Béréte porte la couronne de Miss Zone Spéciale de Conakry 2024.

Cinq candidates continueront l'aventure avec le trio de la zone spéciale de Conakry et des quatre régions du pays. Le Comité d'organisation procédera dorénavant à dérouler les différentes activités auxquelles les 23 candidates s'attendent dans la perspective de la finale du concours de beauté physique et intellectuel du 23 novembre 2024. ■

Par Ahmed Tidiane Diallo

Bar Plein-Air

Un cadre idéal pour les grandes retrouvailles



Chez Tonton Daki



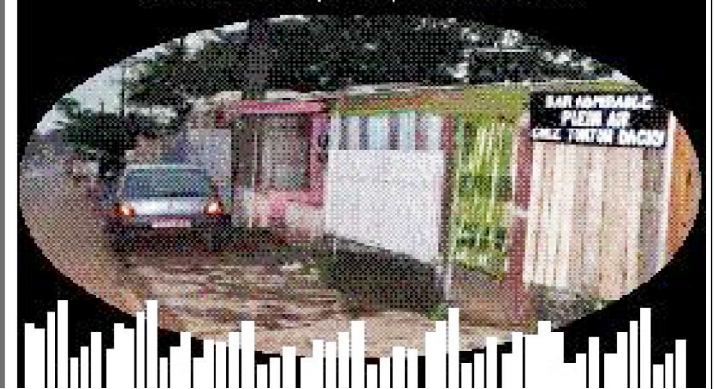
Rendez-vous à

Kissita

GBESSIA CITÉ DE L'AIR
SUR LA T2 AÉROPORT - CHÂTEAU D'EAU

TÉL: 622 98 78 36

Bar de 60 places
Terrasse couverte pour votre confort
Plein air de 150 places pour non-fumeurs



le populaire

Abonnement



Le Populaire Conakry

📌 Youscribe

<https://www.youscribe.com> > lepopulaireconakry

Le profil de lepopulaireconakry (x x) sur YouScribe. Retrouvez ses publications, ses dernières activités, sa bibliothèque, ses inscrits, ses profils suivis.

Libre Tribune /

Sonko ou la trahison de l'Alliance des Etats du Sahel

« Quand vous entendrez parler du Niger, tendez l'oreille, on parle de vous. »

C'était trop beau pour être vrai !

La victoire de PASTEF ressemble de plus en plus à une passation de pouvoir entre deux élus de la République Française. Ses leaders sont libérés par un Macky Sall qui s'oppose ouvertement au candidat de son propre parti.

Leur candidature à la présidentielle est validée de justesse par le conseil constitutionnel, et le miracle de leur victoire arrive au sommet de son ascension pour crever comme un nuage ! C'est peut-être en rentrant à la « Présidence » que Sonko s'est transformé, victime de la malédiction du lieu !

Les présidents du Sénégal résident dans l'ancien palais des gouverneurs généraux de l'AOF

et prennent leur retraite à Paris. Macky Sall ne fait pas exception à cette règle ! On pourrait penser qu'un ancien chef d'état qui n'avait que le souci du bien-être de son peuple lorsqu'il brigait la magistrature suprême souhaiterait aider le nouveau régime en leur étant de bon conseil ! Il n'en n'est rien ! Ils se battent tous pour des postes fictifs en métropole qui leur assureront un semblant d'immunité contre d'éventuelles poursuites, pen-



Malick Noël Seck, Secrétaire Général du FNSP / Momsarew

dant que le peuple, intoxiqué par les coalitions du multipartisme, se chamaille !

« Chaque génération, dira Fanon, doit, dans une relative opacité, découvrir sa mission, la remplir ou la trahir. »

Vous avez soutenu Wade lorsqu'il complotait avec la France l'assassinat de Kadhafi, ce champion de l'Afrique. Assassinat stratégique, pour déstabiliser l'Afrique subsaharienne en créant le terrorisme Touareg

au Mali pour justifier la nécessité de l'Africom ! Vous avez persiflé lorsqu'on humiliait Gbagbo, sa femme et Blé Goudé, dans un autre « long métrage » du Tribunal Pénal International. Une mise en scène de dix ans pour permettre à Ouattara, l'homme qui arrive dans un char français, de préserver sans inquiétude les intérêts de ses maîtres ! Vous avez regardé Macky Sall appliquer les sanctions les plus sévères à l'égard de l'Etat frère du Niger. De même, vous avez élu Sonko, le faiseur de pluie, l'homme qui promettait des ponts, là où il n'y a pas de rivières ! Et au bout de toutes ces lâchetés, toutes ces connivences avec la France assassine, notre seule préoccupation était la hausse du prix de l'huile. L'aliénation suprême, est de réussir à faire croire à l'esclave qu'il est libre !

Suite à la page 14

620 832 972 / 655 400 400

Améliorant Pour La Panification

Suite de la page 13

Mais enfin, qui est Sonko ? Comment s'est imposé au Sénégal, ce diola du Tekrou ? Il a su opposer le peuple aux élites politiques et médiatiques, en leur révélant qu'ils étaient exclus du pouvoir. Il a su créer un langage pour exprimer la colère des inéduqués, des sans espoirs, des victimes de l'incohérence de l'arbitraire, entre Guèdè et Kédougou en passant par Dakar. Et c'est dans cet espace où l'homme vacille entre les faux sermons, les frissons du paludisme, les promesses de l'enfance oubliée et l'appel de l'Atlantique, qu'il a trouvé un terroir fertile à ses élucubrations ! Mais il semblerait bien, que ses impertinences n'étaient qu'une mise en scène. La grande forfaiture de Sonko est d'avoir fait croire au peuple qui souffre que le Sénégal est un pays souverain ! C'est-à-dire un pays qui peut battre sa propre monnaie, déterminer sa politique économique et financière, décider de la paix et de la guerre et surtout assurer la sécurité et l'intégrité de son territoire à l'image de ce que l'AES cherche à accomplir.

« Nous devons... » aimait-il s'exclamer, entre l'orgie verbale et le plaidoyer pour soi, comme si nous étions maîtres des

horizons du possible. « Il faut que la France nous foute la paix », disait-il, pendant que le drapeau français, planté dans un camp militaire au cœur de notre capitale, flotte encore plus haut, au-dessus de la « négraille », et que Diomaye était reçu à l'Élysée par l'entrée du personnel. Et parce que son postulat de départ est faux, toute sa réflexion sur le développement et l'émancipation financière, est une utopie qui s'abîme dans la métaphysique ! C'est lui qui dénonçait jadis la CDEAO, cette salle d'attente du monde, où des officiers français bottés et décorés ont leurs bureaux, cette fenêtre sur le rien, cette grande fumisterie, remplie de parlementaires surpayés qui paradent. Et c'est lui qui aujourd'hui cherche à réintégrer les insurgés de l'AES dans cette maison qui brûle !

Il connaît les méthodes des usuriers du FMI, ces marchands de « mort à crédit », véritables proxénètes de la finance. Ils nous font des prêts à dessein pour rendre nos pays insolubles et nous obliger à implémenter des restrictions budgétaires et à brader nos matières premières par la privatisation des entreprises nationales au profit des multinationales étrangères pour un remboursement forcé

en nature ! Les conséquences sont connues : mesures d'austérité économique, éliminations des programmes sociaux, réduction des dépenses dans les domaines de la santé publique et de l'éducation, augmentation de l'impôt indirect tout en marchant gaiement vers l'inflation de la faim ! A ceux qui ont l'audace de s'opposer à ce racket on leur sert l'insurrection armée sous forme d'islamisme ou de mouvements sécessionnistes. Il sait donc que la dette est l'arme fatale de l'impérialisme, or à peine élu, il fait un emprunt de plusieurs milliards au FMI, pour payer les fonctionnaires !

Musulman, il dit n'être d'aucune confrérie religieuse, qui selon lui, sont une richesse inestimable, que tout le monde nous envie, « plus importante que le pétrole et le gaz ». Il voudrait que dans une République laïque « l'Assemblée nationale vote formellement des crédits budgétaires annuels destinés au financement du culte ». Il est naïf de penser que les confréries au Sénégal ne sont que des groupes dont les préoccupations sont essentiellement religieuses ! Ce sont aussi des réseaux d'influences qui rivalisent avec l'autorité du pouvoir séculier et nos institutions. Il faudrait quelqu'un pour rappeler à ce grand admirateur de

Mamadou Dia, que le grand projet de son mentor était « la création d'un conseil supérieur islamique qui procédait de la constatation que les divisions qui existaient entre les confréries, et en leur sein, posaient un problème. »

A l'écouter parler, nos dissensions religieuses, nos divisions ethniques, le régime des castes et, enfin, nos allégeances politiques fantasques, ne seraient pas un obstacle à l'unité nationale, qui selon lui est un acquis qui procède « de millénaires de traditions sociétales de tolérance » ! Mollien, en pays Wolof (1820), raconte que le mépris des forgerons, des tisserands et des griots y est si prononcé, qu'un esclave même ne voudrait pas épouser une femme issue d'une famille qui aurait exercé cette profession. C'est vous dire qu'il n'existe pas chez nous une unité des origines, et toute personne qui s'emploie à vous faire croire le contraire est un « romantique ».

L'unité nationale contrairement aux théories de Sonko, se construit essentiellement autour de la citoyenneté, et le multipartisme et ses kermesses électorales sont des matchs de foot qui n'ont fait qu'exacerber nos divisions.

Enfin, il dit s'inscrire dans la tradition des grands panafricanistes qui souhaitent l'unité du continent. Or, le Panafricanisme n'est pas né en Afrique. Il nous vient d'une « diaspora » noire (Du Bois, Williams, Padmore, etc.) qui cherchait à construire une unité du monde Noir pour contredire les dogmes du racisme colonial. C'est eux qui ont transmis le fantasme de l'unité africaine à des entités nationales inachevées ! Je suis pour « l'unité africaine », mais il faudrait d'abord réaliser l'unité nationale... qui reste un mirage ! Donc, tout reste à construire. L'Afrique de Sonko, comme celle de ses prédécesseurs, qu'il entendait « fusiller », est aussi fictive que les indépendances nominales octroyées par la France dans l'euphorie des années 60 ! Elle ne « participe en rien de ce qui s'exprime, s'affirme, se libère au grand jour de cette terre qui est notre » ! Et c'est ainsi que d'insinuations subversives en déductions maladroites, l'homme est passé à côté de son cri, et que le grand militant est devenu un petit premier ministre. ■

Par **Malick Noël Seck**
Secrétaire Général
du FNSP / Momsarew
malicknoelseck@gmail.com

Domaine des hydrocarbures

Signature d'un accord de coopération entre le Congo et le Kazakhstan

Brazzaville, le 2 août 2024 – La Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) a le plaisir d'annoncer la signature officielle d'un accord de coopération avec la République du Kazakhstan dans le domaine des hydrocarbures, entre la SNPC et la KazMunayGas. Cet accord, fruit de la visite de la délégation de la SNPC au Kazakhstan en juin dernier, marque une étape importante dans le renforcement des relations bilatérales entre les deux nations.

Le présent accord, signé aujourd'hui par le Directeur Général de la SNPC, M. Maixent Raoul Ominga et le Président du Conseil d'Administration de KazMunayGas, Monsieur Ashat Khassenov, en présence des hauts représentants des deux gouvernements, vise à promouvoir une coopération mutuellement avantageuse dans divers aspects de l'industrie des hydrocarbures.

Les principaux axes de coopération définis dans cet accord incluent :

Échange d'Informations et d'Expertise : Les deux parties s'engagent à partager des informations, de la documentation et des expertises dans le domaine de la recherche et de la promotion de l'exploitation des hydrocarbures.

Formation et Participation à des Manifestations : La formation du personnel et la partici-



La SNPC est pleinement engagée dans la transition énergétique et dans la préservation de la biodiversité à travers les projets de valorisation du gaz et d'afforestation. (© Fournie)

ipation à des manifestations internationales, régionales et nationales seront encouragées afin de renforcer les compétences dans l'exploitation et la promotion des hydrocarbures.

Réalisation d'Études Conjointes : Les parties réaliseront conjointement des études dans les domaines de l'exploitation, de la promotion et de la production des hydrocarbures.

Opportunités de Coopération dans les Services : L'étude des opportunités de coopération dans les services liés au sec-

teur des hydrocarbures, tels que le raffinage, la logistique d'approvisionnement, le stockage et le transport, sera entreprise.

Un Comité Mixte de Suivi sera créé pour superviser la mise en œuvre de cet accord et garantir la réalisation de ses objectifs. Ce comité se réunira alternativement au Congo et au Kazakhstan, ou à tout autre endroit convenu entre les parties.

Cet accord de coopération entre en vigueur provisoirement dès sa signature et sera officielle-

ment mis en application après notification diplomatique de l'accomplissement des procédures internes requises dans les deux pays. Il est conclu pour une durée initiale de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Maixent Raoul Ominga, Directeur Général de la SNPC, a déclaré à cette occasion : « La SNPC se réjouit des perspectives qu'offre cet accord pour renforcer les capacités techniques et opérationnelles dans le secteur des hydrocarbures, et

pour développer des partenariats stratégiques bénéfiques pour nos deux pays. Cet accord s'inscrit dans une dynamique de pérennisation, d'amélioration continue et de maîtrise de l'efficacité de l'action de la SNPC par des initiatives en ligne avec la politique du Gouvernement. »

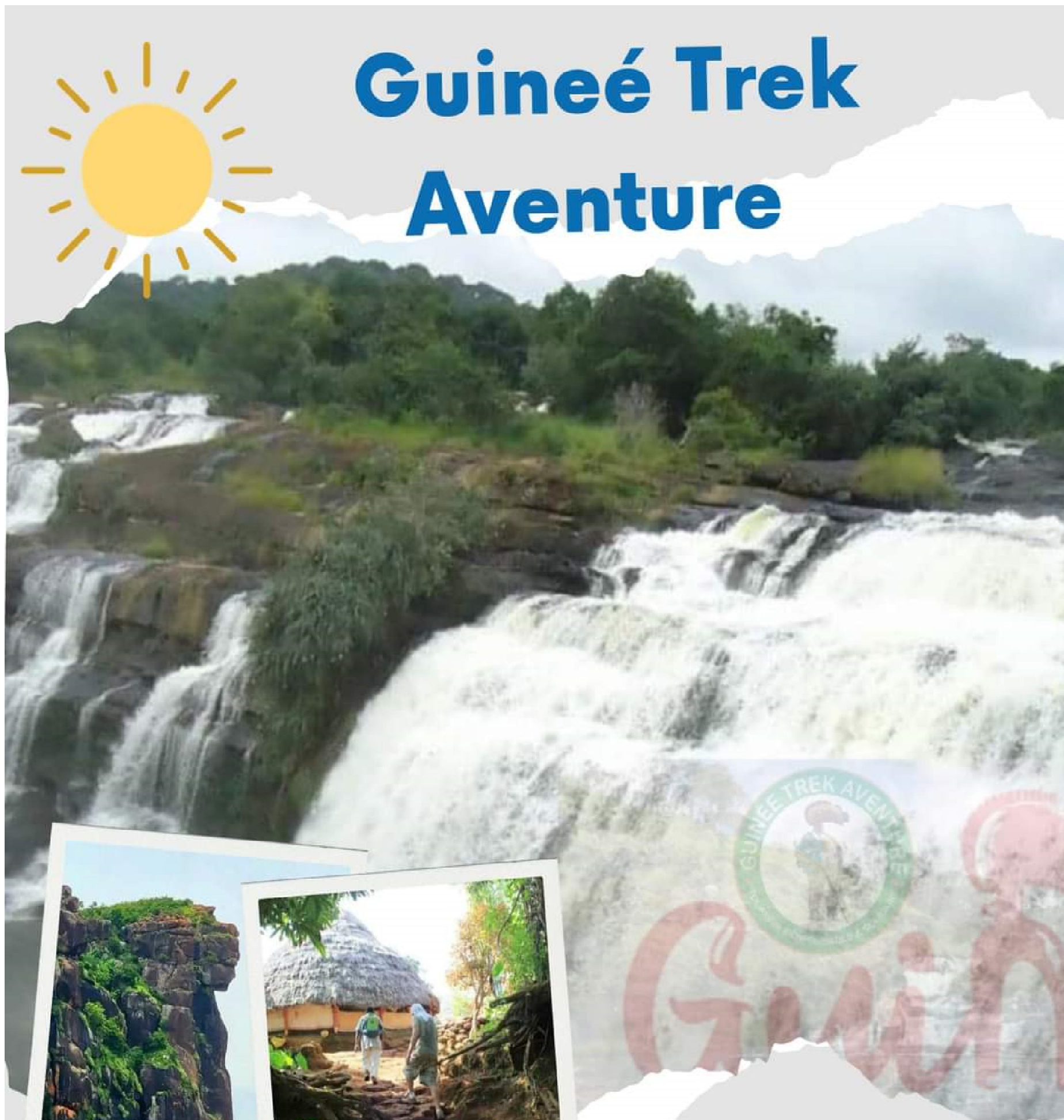
Note aux éditeurs

La SNPC
Créée le 23 avril 1998, la Société nationale des pétroles du Congo est une société pétrolière nationale dont la mission est de contribuer au développement et à la gestion efficace du patrimoine pétrolier congolais, avec pour mission d'explorer, d'exploiter, de développer et de distribuer les hydrocarbures du Congo, en partenariat avec des sociétés internationales. La SNPC est pleinement engagée dans la transition énergétique et dans la préservation de la biodiversité à travers les projets de valorisation du gaz et d'afforestation.

Pour plus d'information :
Mme Tsoumou Gavouka,
Conseillère en
communication du Directeur
Général de la SNPC



Guinée Trek Aventure



Réservez vite:



+224-625-61-00-25



guineerando@gmail.com

Il est temps de
Voyager